

L'école pour toutes et tous ?

En septembre 2023, la presse rapporte le "bon" classement de certaines grandes écoles de commerce françaises à l'international, témoignant d'une élite scolaire qui parviendrait aux meilleurs cursus de scolarisation, faisant de la France un pays "champion"...

➔ Mais tou·tes les élèves ont-ils véritablement accès à l'école publique en cette rentrée 2023 ?



Dans son communiqué du 31 août 2023, la Défenseure des droits alerte sur la situation de bon nombre de nos élèves pour qui cette rentrée sera à nouveau un parcours de combattant·e !

- Alerte sur les lycéen·nes sans affectation (18 000 à la précédente rentrée !)
- Alerte sur les enfants en situation de grande précarité et sans accès à l'école (familles de voyageur·euses, enfants logé·es en hôtel social, enfants sans justificatif de domicile à qui on refuse l'entrée à l'école...)
- Alerte sur les élèves mineur·es étranger·ères en attente de scolarisation. Le rapport de la commission des comptes indiquait en mars 2023 que pour 50% d'entre eux·elles, les délais d'attente sont supérieurs à 6 mois pour avoir accès à un établissement scolaire !
- Alerte sur les élèves ultra-marin·es non scolarisé·es : plus de 15 000 rien qu'à Mayotte d'après la Défenseure des droits. Avec une situation inquiétante également en Guyane et aux Antilles !

Focus sur les élèves en situation de handicap

Depuis la rentrée, le ministère de l'Éducation nationale se targue de la mise en place de moyens inédits pour la scolarisation de ces élèves (source education.gouv.fr) : 436000 élèves en situation de handicap scolarisés, 3,6% des élèves scolarisés sont en situation de handicap, 132000 personnels AESH et la création de 6500 postes supplémentaires, 164000 livrets de parcours inclusif, l'ouverture de 37 unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA), de 44 unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) et de 29 dispositifs d'auto-régulation (DAR), une nouvelle mission proposée aux professeurs dans le cadre du Pacte enseignant : l'appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers dans le premier et le second degré, la création de 25 postes de professeurs ressources troubles du neurodéveloppement (TND) et la mise en oeuvre des mesures de la Conférence nationale du handicap 2023.

Pour SUD éducation, les effets d'annonce du ministère cachent les réalités de terrain des collègues, des élèves et de leurs familles pour qui l'inclusion et le droit à la scolarisation restent un combat quotidien. De l'aveu même de la Défenseure des droits, les moyens ne sont pas à la hauteur pour la mise en œuvre d'une école réellement inclusive :

"Le comité des droits de l'enfant de l'ONU a par ailleurs demandé expressément en juin dernier à la France de prendre toutes mesures permettant d'améliorer significativement l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap."

"La Défenseure des droits constate que les établissements scolaires, faisant face à un nombre d'élèves par classe souvent très élevé, et très sollicités pour la mise en œuvre de l'école inclusive, ne se voient pas allouer les moyens nécessaires pour permettre une inclusion respectueuse des droits et de l'intérêt supérieur des enfants concernés. Elle réitère ainsi ses recommandations et appelle urgemment les pouvoirs publics à mobiliser les moyens indispensables pour garantir l'école inclusive."

Depuis la rentrée scolaire, les constats remontés par les équipes pédagogiques sont sans appel : manque de personnels AESH, manque de places dans les dispositifs existants (écoles, médico-social...), difficultés/refus d'accès au temps périscolaires (cantine, centres de loisirs...), manque de formation des personnels (enseignant·es et non enseignant·es), difficultés de mise en place d'aménagements pédagogiques dans des classes déjà surchargées, manque de matériel adapté, inaccessibilité de certains bâtis scolaires...

Du côté des familles, des centaines de témoignages ont été publiés dans la presse, révélant un nombre considérable d'élèves sans scolarisation aucune ou avec des scolarisations partielles, les obligeant à rester chez elle·eux, ce qui accentue la charge parentale, que l'on sait majoritairement reposer sur les épaules des femmes.



SUD éducation dénonce cette situation depuis des années.

La mise en application du droit pour tou·tes les élèves de nos territoires reste une lutte essentielle à mener au sein de notre système éducatif.

Nous le répétons encore : sans moyens, l'école inclusive n'est qu'un slogan !

SUD éducation appelle à écrire à l'administration en mettant le syndicat SUD éducation de votre département en copie pour signaler le manque ou l'absence d'accompagnement des élèves de vos écoles et établissements ou toute difficulté qui empêche l'accès à l'école pour tous les élèves. SUD éducation appelle les personnels à construire des mobilisations pour gagner un vrai accès à l'éducation pour tous les élèves.



SUD éducation revendique :

- Des moyens pour accueillir et répondre aux besoins de tous les élèves qu'importe leur situation scolaire, sociale, administrative, leur origine ou leur handicap... sur tout le territoire,
- La création massive de postes d'AESH, de RASED, de personnels médico-sociaux, d'enseignant·es, de CPE et de personnels de Vie scolaire et d'interprètes,
- La création d'un vrai statut de la Fonction publique d'éducateur·trice scolaire spécialisé·e pour les AESH,
- La baisse des effectifs par classe,
- Une véritable formation initiale et continue à l'inclusion scolaire adaptée aux besoins des élèves et des personnels avec des temps de co-formation et de concertation pour tous les personnels,
- L'adaptation des bâtiments et du matériel scolaire.
- Du temps de concertation hebdomadaire institutionnalisé et consacré à l'inclusion des élèves à besoins spécifiques à accueillir.